

MAIRIE D'ANAIS

PROCES-VERBAL

DE LA

Séance du Conseil Municipal

Session ordinaire

du 23 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle de l'Ancien Grenier, sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 16/04/2026.

Présents :

Messieurs : GIRAUD-BERNARD Éric – MORISSON Alain – AUPETIT Philippe – FAURE Oswin - IDIER Nicolas --- PANNET Laurent - RONDELLOT Didier

Mesdames : GOULEY Marie – ANGOT Valérie - DANIEL Laurine – JOSSEAUME Martine - MONNET Sophie – SARDIN Marjorie - SIMON Aurore.

Procurations : Mr HAMON Vincent a donné procuration à Mr AUPETIT Philippe.

Absents :

Secrétaire de séance : Madame SIMON Aurore.

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 20H00, le quorum étant atteint.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Organismes et Commissions Communales – Modification de la délibération D2026014

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Procès-Verbal de la séance du 26 mars 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

• **Affectation du résultat 2025 (D2026017)**

Après avoir examiné le Compte Financier Unique (CFU) statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+441 139,65
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+3 235 544,63
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+3 676 684,28
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-369 857,61
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-506 455,00
Besoin de financement F. = D. + E.	876 312,61
AFFECTATION = C = G. + H.	+3 676 684,28
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	876 312,61
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	+2 800 371,67
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

- **Vote du BP 2026 (D2026018)**

Après présentation du Budget Principal 2026 de la Commune d'Anais par Monsieur GIRAUD-BERNARD, Maire, les Membres du Conseil Municipal décident d'approuver le Budget Principal 2026 de la Commune d'Anais à l'unanimité.

- **Vote des fongibilités M57 (D2026019)**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

- **Vote des taxes directes locales 2026 (D2026020)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter pour l'année 2026 les taux de fiscalité locale suivants :

- 35.21 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 36.06 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- 14.34 % pour la taxe sur les résidences secondaires ;
- 23.13 % pour la cotisation foncière des entreprises.

- **Subventions et cotisations 2025 (D2026021)**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents d'approuver la répartition des subventions aux associations versées pour l'année 2026 listée ci-dessous :

- AIPE	500.00 €
- ADAPEI	100.00 €
- AFM Téléthon	100.00 €
- APF France Handicap	100.00 €
- Banque Alimentaire	100.00 €
- Cercle des Jeunes de Montignac	100.00 €
- Chante Boixe	100.00 €
- Club Informatique d'Anais	930.00 €
- Eider	120.00 €
- France ADOT	100.00 €
- Ligue contre le Cancer	100.00 €
- Société de Chasse d'Anais	1000.00 €
- TED16	60.00 €
- Prévention Routière	80.00 €
- Les Restaurants du Cœur	100.00€
- Secours Populaire	100.00€
- Un Hôpital pour les enfants	500.00€
- Refuge de l'Angoumois	500.00€
- Maison de l'Agriculture Biologique	100.00€
- Events Truck's	200.00€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents d'approuver la répartition des cotisations versées pour l'année 2026 listée ci-dessous :

- AMR 16	110.00 €
- AMF	300.60 €
- CAUE	125.00 €

- **Commission Communale des Impôts Directs -CCID (D2026022)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts qui prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs composée du maire ou de son adjoint délégué et de commissaires titulaires et suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à dresser la liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs qui sera présentée à Monsieur le Directeur des services Fiscaux de la Charente.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas proposer de liste de contribuables pour la commission communale des impôts directs.

Le Conseil Municipal demande à la Direction départementales des finances publiques de la Charente de désigner d'office des commissaires afin de siéger en CCID.

- **Entreprises retenues Marché de l'aménagement de Churet (D2026023)**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 03/02/2026 pour une remise des offres le 05/03/2026 à 12h00.

Deux lots sont prévus au marché :

- Lot n° 1 Voirie, équipement et signalisation : 6 candidats ont répondu :

	HT	TVA	TTC	Note prix / 45	Note technique / 55	Total	Rang
COLAS	884 395,00 €	176 879,00 €	1 061 274,00 €	33,97	49,25	83,22	5,00
EIFPAGE	791 487,90 €	158 297,58 €	949 785,48 €	37,95	50,00	87,95	4,00
AREV TP	667 566,16 €	133 513,23 €	801 079,39 €	45,00	45,00	90,00	3,00
NATP	855 472,00 €	171 094,40 €	1 026 566,40 €	35,12	29,50	64,62	6,00
EUROVIA	689 177,05 €	137 835,41 €	827 012,46 €	43,59	51,00	94,59	1,00
SCOTPA	728 905,05 €	145 781,01 €	874 686,06 €	41,21	51,00	92,21	2,00

- Lot n° 2 Aménagements paysagers et mobiliers : 2 candidats ont répondu :

	HT	TVA	TTC	Note prix / 45	Note technique / 55	Total	Rang
Groupement Mon Jardin en Charente / Jardins de l'Angoumois	52 333,00 €	10 466,60 €	62 799,60 €	45,00	49,50	94,50	1,00
Allure d'Extérieur	55 420,00 €	11 084,00 €	66 504,00 €	42,49	49,50	91,99	2,00

L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires. Les critères de jugement étaient les suivants : Prix des prestations 45% / Valeur technique 55 %.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le maire propose d'attribuer le marché aux prestataires conformément au rang des tableaux proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'attribuer :

- Le lot 1 à EUROVIA pour un montant de 689 177,05€ HT.
- Le lot 2 au groupement Mon Jardin en Charente / Jardins de l'Angoumois pour un montant de 10 466,60€ HT.

- **Organismes et Commissions Communales – Modification de la délibération D2026014 (D2026024)**

Le Conseil Municipal a désigné les délégués qui siègeront dans les différentes Commissions Communales et organismes lors de la séance du 26 mars 2026.

Deux modifications doivent être apportées concernant les délégués au SIVOS ATAV avec un seul délégué suppléant ainsi que le nombre de membres de la commission sport, loisirs et vie associative comme indiqué dans le tableau :

Organismes/Commissions	Délégué(s)ou(es)Titulaires	Délégué(s)ou(es) Suppléants
Communauté de Communes Cœur de Charente	GIRAUD-BERNARD Eric	MORISSON Alain
SIVOS A.T.A-V	GIRAUD-BERNARD Eric GOULEY Marie SIMON Aurore	MONNET Sophie
ATD 16	RONDELOT Didier	HAMON Vincent
CNAS	GIRAUD-BERNARD Éric	
SIAEP NORD CHARENTE	MORISSON Alain	AUPETIT Philippe
SMVOS Collège Saint Amant de Boixe	MONNET Sophie MORISSON Alain	
SDEG 16	MORISSON Alain	PANNET Laurent
SYNDICAT DE FOURRIERE	JOSSEAUME Martine	DANIEL Laurine

Commissions Communales	Conseillers Municipaux
BATIMENTS -VOIRIE-ENVIRONNEMENT	Responsable: GIRAUD-BERNARD Eric AUPETIT Philippe, HAMON Vincent, RONDELOT Didier, PANNET Laurent, IDIER Nicolas, SARDIN Marjory
SPORTS - LOISIRS - VIE ASSOCIATIVE	Responsable: MORISSON Alain SARDIN Marjory GOULEY Marie, GIRAUD-BERNARD Éric, MONNET Sophie.
PERSONNEL COMMUNAL	Responsable: GIRAUD-BERNARD Éric MORISSON Alain, GOULEY Marie, AUPETIT Philippe, SARDIN Marjory.
LES FINANCES	Responsable: GIRAUD-BERNARD Éric MORISSON Alain, GOULEY Marie, AUPETIT Philippe, SIMON Aurore

CULTURE	Responsable : IDIER Nicolas GIRAUD-BERNARD Éric, JOSSEAUME Martine, SARDIN Marjory, DANIEL Laurine, ANGOT Valérie
COMMUNICATION	Responsable : RONDELOT Didier SIMON Aurore, AUPETIT Philippe, GIRAUD-BERNARD Éric, JOSSEAUME Martine
FETES ET CEREMONIES	Responsable : AUPETIT Philippe GOULEY Marie, IDIER Nicolas, HAMON Vincent
APPEL D'OFFRES	Titulaires : GIRAUD-BERNARD Éric, AUPETIT Philippe, PANNET Laurent, MORISSON Alain Suppléants : HAMON Vincent, RONDELOT Didier, FAURE Oswin
JURES D'ASSISES	RONDELOT Didier, SARDIN Marjory
CORRESPONDANT DEFENSE	RONDELOT Didier, SIMON Aurore
REFERENT SECURITE ROUTIERE	RONDELOT Didier, FAURE Oswin
REFERENT ERDF (TEMPETE)	HAMON Vincent, FAURE Oswin

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Transport scolaire :**

- * La Commune prend à sa charge le coût du petit bus qui effectue le pré-ramassage sur Anais.
- * Si un point d'arrêt doit être modifié, la demande doit être effectuée par la Commune avant mi-juin 2026.
- * La Région participe à hauteur de 3 000€ par accompagnateur (obligatoire uniquement pour les enfants de maternelle). Une formation accompagnateur sera dispensée le 23/09/2026 ou le 30/09/2026.

- **Inauguration Église :**

L'inauguration de l'Église aura lieu samedi 23 mai 2026 à partir de 10h30. Le programme est le suivant :

- 10h30 : Inauguration officielle. Messe en présence de l'évêque Mr GOSSELIN Hervé et du Père MARCHAND Florian
- Apéritif et buffet à la salle de l'ancien grenier
- Diaporama sur les travaux réalisés.

Des invitations ont été adressées aux habitants de la Commune et aux entreprises ayant réalisé les travaux.

- **Emplois jeunes été :**

Comme été, la collectivité propose 5 emplois de 15 jours pour les jeunes (à partir de 16 ans). Ces emplois à destination des jeunes de la Commune sont encadrés par les agents du service technique au cours des mois de juin, juillet, août. A ce jour, 4 candidatures ont été réceptionnées.

- **Rénovation du terrain de tennis :**

La commission va se réunir prochainement. Une subvention du Département à hauteur de 20% serait possible dans le cadre du soutien à l'initiative locale. Une réponse du Département est attendue pour octobre 2026.

- **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) :**

Mr AUDOUIN Mickael a été élu Président du SIAEP. Mr RADOUX Loïc a été élu 1^{er} adjoint. Les administrés de la Commune ont sollicité les élus concernant la perte de service après le changement de fournisseur d'eau (Saur). Une relance sera faite quand le bureau sera installé. Le syndicat n'a pas demandé le service de relevé de compteur à distance et de surveillance des fuites.

- **Commission sport :**

Une réunion de la commission sport est prévue le 05/05/2026.

- **Réunion complémentaire :**

Une réunion complémentaire est prévue le 29/04/2026 à 20h00 pour échanger sur différents sujets.

- **Pétition :**

Une pétition contre le projet d'installation du parcours sportif à proximité du Clos de l'Olivier a été réceptionnée par la Mairie. Mr le Maire rappelle qu'à ce jour, la localisation du parcours sportif n'a pas encore été défini.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.